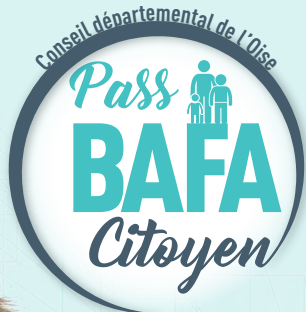


Une aide pour le BAFA



UN DROIT

300 € d'aide pour
obtenir le BAFA

UN DEVOIR

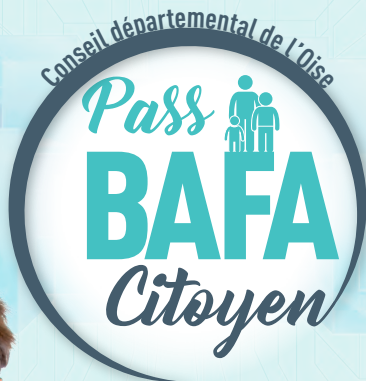
35 H de contribution
citoyenne



Qu'est-ce que le Pass'BAFA Citoyen ?

Le Conseil départemental de l'Oise met en place le dispositif Pass'BAFA Citoyen. Il s'agit d'une **aide de 300 €** destinée aux jeunes oisiens majeurs en contrepartie d'une action citoyenne d'une durée de **35 heures**, pour les aider à financer leur BAFA (des frais de stages de formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).

Il a pour objectifs : **de renforcer l'autonomie, l'esprit citoyen, la prise de responsabilité des jeunes, de faciliter l'accès à de premières expériences professionnelles et de créer du lien**, toujours dans l'esprit d'associer un droit à un devoir.



Qui peut en bénéficier ?

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus (26 ans moins un jour) à la date de dépôt du dossier de candidature.

Il faut être également domicilié dans l'Oise (hors résidences scolaires et universitaires) ou avoir un foyer fiscal parental situé dans l'Oise.

L'Oise des droits et des devoirs

La contribution citoyenne est une action bénévole d'une durée de 35 heures dispensée au sein d'une structure associative ou d'une collectivité de l'Oise.

UN DROIT

300 € d'aide pour obtenir le BAFA

UN DEVOIR

35 H de contribution citoyenne



* Voir toutes les modalités et les conditions sur oise.fr

Comment candidater ?

Les démarches sont à effectuer par le jeune auprès de sa structure d'accueil pour en arrêter les modalités (lieu, calendrier, missions) avant le dépôt de sa candidature au Conseil départemental.



Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site du Conseil départemental oise.fr ou peut être retiré :

Par mail à contact-passcitoyen@oise.fr

Ou par téléphone au **03 44 10 70 14**

Suivez-nous sur :

